



## **MONT-CARMEL**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER FÉVRIER 2021**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce premier jour de février deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, par voie de vidéoconférence, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean, Karine Saint-Jean  
Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Lauréat Jean

---

#### **1. Ouverture**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal** de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021

#### **4. Correspondance**

#### **5. Gestion financière**

**5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements

**5.2** Établissement du financement des comités municipaux

**5.3** Écho-tech H2O – Offre de services professionnels – Mesure des boues 2021

#### **6. Urbanisme**

**6.1** Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

#### **7. Nouvelles affaires**

**7.1** Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

**7.2** Appui à la mise en service de la ligne 9-8-8

#### **8. Dépôt de documents**

#### **9. Période de questions**

#### **10. Levée de la séance**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**013-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021**

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

**014-2021** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2021.

## **4. Correspondance**

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **5. Gestion financière**

### **5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements**

**015-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de janvier 2021, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	15 634.44\$
Total des incompressibles :	57 355.76\$
Total des comptes à payer :	57 354.55\$
Grand total :	<u>130 344.75\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### **5.2 Établissement du financement des comités municipaux**

Après étude des demandes reçues;

**016-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**D'AUTORISER** la demande suivante sous réserves de certaines conditions:

- Comité salle multifonctionnelle 19 400\$

**D'AUTORISER** le décaissement à même le surplus réservé du Fonds éolien.

### **5.3 Écho-tech H2O – Offre de services professionnels – Mesure des boues 2021**

**017-2021** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés à Écho-tech H2O au coût de 1 595\$ avant taxes.

QUE s'applique à ce tarif une réduction de 15% étant donné la confirmation du contrat avant le 15 avril 2021.

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau**

Considérant que, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

Considérant que, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

Considérant que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence.

En conséquence,

**018-2020** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur Pierre Roussel, directeur des travaux publics comme personne désignée.

Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC.

## **7. Nouvelles affaires**

### **7.1 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'à la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation. C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

**019-2020** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

## **7.2 Appui à la mise en service de la ligne 9-8-8**

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

**020-2020** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colette Beaulieu  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité appuie la démarche du député Bernard Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au député ainsi qu'à la ministre de la Santé du Canada, l'honorable Patty Hajdu.

## **8. Dépôt de documents**

Aucun

## **9. Période de questions (ouverture à 19h36 - fermeture à 19h36)**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

## **10. Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**021-2020** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h37.

\_\_\_\_\_  
Pierre Saillant, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Lizotte directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales